



EXPOSE INTRODUCTIF AUX DEBATS DE L'ATELIER 2

Ignace Sanwidi

ignacesanwidi@yahoo.fr

Spécialiste en Education et en Culture de la Paix

Atelier 2 : La gestion de la diversité linguistique dans les grandes villes.

Introduction

Le présent exposé a pour objectif de contribuer à introduire aux débats de l'Atelier 2 qui porte sur « **La gestion de la diversité linguistique dans les grandes villes** ». Nous voulons contribuer aux débats en centrant notre réflexion sur la gestion de la diversité linguistique dans les grandes villes de l'Afrique sub-saharienne.

Après une brève description de la situation linguistique qui prévaut généralement dans la plupart des grandes villes de l'Afrique sub-saharienne, nous verrons pourquoi il est nécessaire de bien gérer la diversité linguistique de ces villes. Ensuite nous examinerons comment cette gestion pourrait se faire si l'on veut assurer le maintien de la diversité et prévenir les tensions et conflits linguistiques qui pourraient naître.

La situation linguistique dans la plupart des grandes villes de l'Afrique sub-saharienne.

II.1. D'une manière générale, sauf cas rares, *la diversité linguistique est de rigueur dans les grandes villes de l'Afrique sub-saharienne*. En effet, généralement, le pluralisme linguistique est le lot commun de ces grandes villes parce que ces dernières renferment des personnes d'ethnies et de langues diverses.

Ces grandes villes regorgent souvent d'une multitude d'ethnies et de langues. On y relève généralement la langue officielle, des langues nationales et parfois, pour certaines grandes villes, une langue véhiculaire et le pidgin.

La langue officielle : elle est la langue de gestion de l'Etat, celle du système national du Gouvernement, de l'administration et du secteur moderne. Il s'agit généralement de la langue de l'ancien colonisateur : le français, l'anglais, l'espagnol ou le portugais.



CONGRÈS MONDIAL SOBRE POLÍTICAS LINGÜÍSTICAS
CONGRÈS MONDIAL SUR LES POLITIQUES LINGUISTIQUES
CONGRESO MUNDIAL SOBRE POLÍTICAS LINGÜÍSTICAS
WORLD CONGRESS ON LANGUAGE POLICIES Barcelona, 16-20 d'abril de 2002

Il convient cependant de préciser que, dans cette région, on relève le cas de quelques langues africaines qui sont élevées au rang de langues officielles. Nous pouvons citer notamment les cas du kiswahili (Tanzanie), du kirundi (Burundi) et du somali (Somalie).

Les langues nationales : ce sont les langues parlées par les natifs d'un pays donné. En Afrique sub-saharienne, généralement elles n'ont pas de statut de langue officielle. Dans les grandes villes leur nombre dépend du nombre de groupes ethniques qui y sont représentés. Ainsi, à Ouagadougou (Burkina Faso) , il n'est pas exagéré de dire que probablement toutes les cinquante neuf (59) langues nationales du pays y sont représentées.

La langue véhiculaire ou lingua franca : c' est une langue de grande communication. C'est par exemple le cas du dioula qui est parlé à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).

Le pidgin : il est une langue faite de mélange d'une langue nationale (locale) et d'une langue étrangère. On trouve le pidgin dans certaines grandes villes des côtes du Ghana et du Nigeria.

En outre les grandes villes peuvent abriter une langue locale et/ou une langue régionale.

Une langue locale est une langue qui est parlée par un groupe ethnique composé d'un petit nombre de personnes. En conséquence ses locuteurs sont peu nombreux. Au Burkina Faso par exemple les Silanko (au Nord-Est du pays) constituent un groupe ethnique composé d'environ un millier de personnes. Leur langue, le silanko, peut être considérée comme une langue locale.

Une langue régionale est une langue qui est parlée par un nombre d'individus important de personnes. Elle est la langue dominante dans une région donnée. Ainsi, au Burkina Faso, on peut considérer comme langues régionales les langues ci-après :

le moore (au Centre) ;
le gulmancema (à l'Est) ;
le fulfulde (au Nord) ;
le dioula (à l'Ouest).

II.2. Souvent, dans les grandes villes de l'Afrique sub-saharienne, **une langue dominante** sert de langue de communication largement utilisée par les habitants de la ville.

Elle est dite langue dominante à cause du nombre très élevé de ses locuteurs, donc à cause de son poids démographique. Elle est parlée par les natifs du groupe ethnique considéré et par d'autres locuteurs, qui appartiennent à d'autres groupes ethniques, et pour qui elle est fonctionnelle.

II.3. Cette langue dominante peut être *la langue officielle* du pays : c'est le cas notamment du français pour les grandes villes des pays francophones, telle la ville de Ouagadougou (Burkina Faso), de l'anglais pour les grandes villes des pays anglophones, telle la ville d' Accra (Ghana), du portugais pour les grandes villes des pays lusophones, telle la ville de Bissau (Guinée-Bissau), et de l'espagnol pour les grandes villes des pays hispanophones, telle la ville de Malabo (Guinée Equatoriale).

Mais elle peut aussi être *une langue nationale qui n'a pas de statut de langue officielle* : c'est souvent le cas de certaines langues nationales parlées dans les grandes villes d'Afrique noire. A titre d'exemples, nous pouvons citer les langues ci-après :

le moore à Ouagadougou (Burkina Faso);



CONGRÈS MONDIAL SOBRE POLÍTICAS LINGÜÍSTICAS
CONGRÈS MONDIAL SUR LES POLITIQUES LINGUISTIQUES
CONGRESO MUNDIAL SOBRE POLÍTICAS LINGÜÍSTICAS
WORLD CONGRESS ON LANGUAGE POLICIES Barcelona, 16-20 d'abril de 2002

le wolof à Dakar (Sénégal) ;
le bambara à Bamako (Mali) ;
Le yoruba à Lagos (Nigeria).

II.4. En tout état de cause, on note *une coexistence pacifique entre les diverses langues parlées dans les grandes villes de cette région du monde*. Il est heureux de constater que, généralement, dans les grandes villes de cette région, les groupes minoritaires apprennent la langue du groupe majoritaire car celle-ci est fonctionnelle pour eux. Elle leur permet en effet d'entrer en contact avec les locuteurs de la langue du groupe majoritaire, facilite et favorise les échanges qu'ils ont avec ces derniers.

II.5. En conséquence, en Afrique sub-saharienne, *la langue est rarement source de conflit*. Les conflits ont généralement pour causes des problèmes politiques, religieux ou économiques. Souvent les problèmes de partage du pouvoir ou des richesses en sont les causes principales.. Lorsque éclate un conflit, *la langue peut alors servir de prétexte*. Par ailleurs, en Afrique sub-saharienne, ce sont les intellectuels qui, souvent pour des raisons inavouées, sont généralement à la base des conflits. Rarement les paysans sont à la base des conflits.

Afin d'éviter l'éclatement de tout conflit linguistique, il convient de promouvoir une bonne gestion du pluralisme linguistique dans les grandes villes. Pourquoi donc une telle politique est-elle nécessaire ?

La nécessité d'une bonne gestion du pluralisme linguistique dans les grandes villes de l'Afrique sub-saharienne.

III.1. La langue est l'expression de la culture authentique de tout groupe ethnique. Les linguistes enseignent que toutes les langues se valent et qu'il n'y a pas de langue riche et de langue pauvre. Donc il n'y a pas de langue plus riche que d'autres langues. Toutes les langues sont en effet porteuses de richesses. Elles appartiennent toutes aux patrimoines culturels national et mondial. En conséquence, dans un pays multilingue, toutes les langues méritent de la part de tous les concitoyens le même respect et la même considération.

III.2. Dans l'utilisation des langues, on doit donc éviter de favoriser l'hégémonie d'une langue sur une autre. Il faut éviter les frustrations entre les citoyens dues à des raisons linguistiques. Dans le domaine linguistique, on doit tout faire pour préserver l'harmonie entre les citoyens et consolider la paix sociale. Pour ce faire, il est nécessaire de *promouvoir une bonne gestion du pluralisme linguistique*, singulièrement dans les grandes villes de l'Afrique sub-saharienne. Comment pourrait-on le faire ?

La promotion du pluralisme linguistique dans les grandes villes de l'Afrique sub-saharienne.

IV.1. En Afrique sub-saharienne, les Autorités nationales pourraient *s'inspirer des stratégies utilisées par les populations pour une gestion non conflictuelle de la diversité linguistique*. Elles devraient donc accompagner et améliorer l'existant en matière d'utilisation des langues nationales par les populations.

La politique linguistique devrait veiller à ne pas exclure les minorités. Elle devrait plutôt les encourager à parler leurs langues maternelles. Elle devrait promouvoir la langue dominante, tout en n'excluant pas les autres langues, y compris les langues minoritaires.

IV.2. Dans cet ordre d'idées, les Autorités nationales des pays concernés devraient *accorder une reconnaissance officielle aux diverses langues parlées dans le pays*, qu'elles soient dominantes ou minoritaires. Toutes les langues parlées dans le pays devraient être reconnues par *un statut juridique*.

IV.3. Dans le cas des pays multilingues, comme le Burkina Faso, on pourrait *introduire les langues les plus usitées à différents niveaux du système national* : niveau local, niveau national et niveau international.

Le choix des langues concernées devrait être stratégique et judicieux. Il devrait être fait en se fondant sur le principe que tous les citoyens du pays ont le même droit à la langue, mais n'ont pas forcément les mêmes besoins de communication ou les mêmes ambitions. L'objectif qui devrait donc être visé est que aucun citoyen ne soit brimé dans les choix opérés, et que tout citoyen qui le désire puisse être performant aux niveau local, national ou international. Pour ce faire les populations devraient être consultées.

- Ainsi, *au niveau local*, la langue régionale, celle qui est parlée dans la région, pourrait être employée dans le système de gouvernement et d'administration de la région. Cette langue pourrait être enseignée à l'école. Dans le cas du Burkina Faso par exemple, on relève douze langues régionales qui pourraient être employées au niveau local.

- *Au niveau national*, tout en poursuivant l'enseignement de la langue régionale dans le système éducatif, on pourrait introduire à l'école l'enseignement des langues nationales du pays à qui on a conféré le statut de langues. Celles-ci pourraient être les langues les plus parlées dans le pays.

Dans le cas du Burkina Faso, on pourrait élever au statut de langues officielles le moore, le dioula et le fulfulde, langues parlées par environ 80% des locuteurs des langues nationales du pays. L'une ou l'autre de ces langues pourrait être introduite dans l'enseignement, tout en prenant le soin d'éviter, autant que possible, la coïncidence entre langue régionale et langue officielle.

Ainsi par exemple, toujours dans le cas du Burkina Faso, la où le moore est langue dominante, tout en poursuivant l'enseignement de cette langue à l'école, on pourrait enseigner en plus le dioula ou le fulfulde.

Au niveau international, on pourrait introduire l'enseignement des langues étrangères de grande communication : langues africaines et langues non africaines.

En ce qui concerne l'Afrique sub-saharienne, il pourrait s'agir des langues africaines de grande communication, tels le bambara, le peul, le hausa, le swahili, l'arabe, etc..., et des langues non africaines, tels le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais, le chinois, etc...

En tout état de cause, on devrait éviter d'imposer les langues du niveau international à des citoyens qui n'en ont pas besoin car elles ne répondent pas à leurs besoins ou leurs ambitions.

IV.4. Au titre **des actions urgentes** que pourraient prendre les Autorités nationales des pays africains sub-sahariens en vue de mettre en œuvre une politique linguistique qui tienne compte de la diversité linguistique en vigueur dans les grandes villes de leurs pays, assurerait le maintien de cette diversité et préviendrait les conflits et tensions linguistiques, on pourrait citer les suivantes :



CONGRÈS MONDIAL SOBRE POLÍTQUES LINGÜÍSTIQUES
CONGRÈS MONDIAL SUR LES POLITIQUES LINGUISTIQUES
CONGRESO MUNDIAL SOBRE POLÍTICAS LINGÜÍSTICAS
WORLD CONGRESS ON LANGUAGE POLICIES Barcelona, 16-20 d'abril de 2002

IV.4.1. *La collecte, la codification et la transcription de toutes les langues nationales parlées dans le pays.* Une telle action permettrait de sauvegarder le patrimoine linguistique du pays et contribuerait à la promotion de la culture nationale.

IV.4.2. L'introduction de l'enseignement des langues nationales à l'école à tous les types et niveaux d'enseignement : ainsi on valoriserait réellement ces langues et on favoriserait leur conservation.

IV.4.3. *L'utilisation, dans les actes administratifs et dans les médias publics et privés, du maximum de langues nationales,* tout en prenant en compte les besoins réels des locuteurs : ainsi on revaloriserait ces langues et on leur conférerait un statut officiel. Par ailleurs on stimulerait et encouragerait l'alphabétisation dans les langues nationales.

IV.4.4. *La promotion, à un statut officiel, des langues parlées dans le pays :* ainsi on démontrerait toute la valeur qu'on accorde à ces langues.

IV.4.5. *Le renforcement de l'alphabétisation et de la post-alphabétisation dans les langues nationales :* ainsi on augmenterait sensiblement les taux d'alphabétisation généralement bas et on favoriserait le développement du pays.

IV.4.6. *L'étude des situations de multilinguismes en vigueur dans les grandes villes :* ainsi on aurait une meilleure connaissance de ces situations et on pourrait adopter les politiques linguistiques les mieux adaptées à chaque situation.

IV.4.7. *La réalisation d'études contrastives entre les langues dominantes et les langues minoritaires représentées dans les grandes villes :* études syntaxiques, lexicologiques, morphologiques, etc.... Ainsi on aurait une meilleure connaissance des mécanismes d'intégration et d'enrichissements mutuels entre ces langues.

IV.4.8. *L'étude des modes et modalités de coexistence pacifique entre les locuteurs de certaines langues nationales représentées dans les grandes villes,* telle la parenté à plaisanterie au-delà des barrières linguistiques : on renforcerait ainsi la coexistence pacifique entre ces langues. Cette parenté à plaisanterie est un facteur de paix entre les citoyens qui appartiennent à ces groupes ethniques.

Lorsqu'un conflit est prêt à éclater entre des citoyens de groupes ethniques entre qui existe la parenté à plaisanterie, le simple recours à cette parenté par un des protagonistes suffit à désamorcer le conflit. La parenté à plaisanterie est donc un facteur de prévention des conflits.

Pour le cas du Burkina Faso une telle parenté existe notamment entre les Mossi et les Samo , entre les Bissa et les Gurunsi , et entre les Bobo et les Peul.

IV.4.9. *L'organisation de concours, dotés de prix, dans les langues nationales, surtout dans les langues minoritaires :* contes, littérature, traditions orales, musique, art et culture, etc... Ainsi on encouragerait les artistes en langues nationales et on stimulerait leur créativité.

Conclusion

Le pluralisme linguistique est une réalité dans les grandes villes de l'Afrique sub-saharienne, notamment du fait de la présence de nombreux groupes ethniques dans ces villes.



Il est heureux de constater que, d'une manière générale, les différentes langues représentées dans ces villes coexistent harmonieusement grâce à des mécanismes de tolérance de la diversité linguistique mis en oeuvre par les locuteurs des diverses langues.

Cependant, en vue de prévenir les conflits linguistiques qui pourraient naître entre les locuteurs de ces langues, les Autorités nationales des divers pays africains sub-sahariens devraient mener des politiques linguistiques qui accompagnent et renforcent les mécanismes de coexistence linguistique mis en oeuvre par les populations.

Ouagadougou, le 14 février 2002